



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

Annexe n° C2022-23-SEDIF au procès-verbal

Objet : Délégation d'attribution donnée au Président pour certaines affaires

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-9 et L. 5211-10, et L. 1413-1 du CGCT,

Vu les statuts du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF),

Vu la délibération n° 2020-10 du 24 septembre 2020 désignant le Président du SEDIF,

Considérant que l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que : *"Le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant"*, à l'exception de certaines matières et qu'en vertu de l'article L. 5211-9 du CGCT, le Président *« seul chargé de l'administration, [...] peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau »*,

Considérant que ces délégations permettent une plus grande réactivité et efficacité dans la gestion administrative des dossiers du SEDIF pour les affaires courantes, celles revêtant un caractère d'urgence ou relevant de l'exécution de décisions préalablement approuvées,

Vu la délibération n° 2020-13 du Comité du 24 septembre 2020 donnant délégation d'attribution notamment au Président pour certaines affaires,

Considérant le calendrier contraint pour signer la convention de participation financière relative au débat public portant sur le projet « vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore », entre le SEDIF, la CNDP et RTE, ainsi que l'accord financier entre le SEDIF et RTE,

Considérant la nécessité de modifier la délégation d'attribution donnée au Président pour certaines affaires en lui permettant d'approuver ces actes dans la limite des crédits inscrits pour le débat public,

A l'unanimité

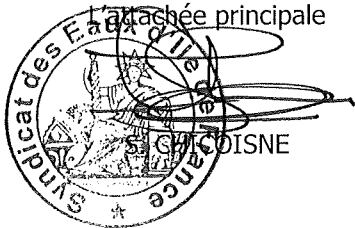
DELIBERE

Article 1 Modifie la délibération n° 2020-13 du Comité du 24 septembre 2020, et ajoute dans le champ des délégations confiées au Président : l'approbation et l'autorisation de signer tout contrat avec la CNDP, et RTE concernant la participation financière relative au débat public portant sur le projet « vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore » dans la limite des crédits inscrits pour le débat public,

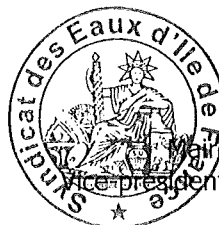
Etant rappelé que conformément à l'article L. 5211-10 susvisé du CGCT, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du Comité à chaque réunion du Comité et notamment des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation, ainsi que des opérations financières utiles à leur gestion.

Certifiée exécutoire la présente délibération
affichée le : **17 octobre 2022**
et transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-
France, Préfet de Paris, le : **18 octobre 2022**
(art. L. 5211-3 du CGCT)

Pour le Président et par délégation,
L'attachée principale



Le Président



André SANTINI
Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du
tribunal administratif de Paris, est de deux mois à
compter de la date de sa publication.



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

Le treize octobre deux mille vingt-deux à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 68, formant la majorité des membres en exercice sur convocation à eux adressée le 7 octobre 2022, 12 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires.

Etaient présents :

M. EON (Méry-sur-Oise), **Mme LAGORCE** et **MM. DE LASTEYRIE, DELALANDE, PRIVE** et **TOULY** (communauté d'agglomération, Paris-Saclay), **MM. PHILIPPON** et **STADTFELD** (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne), **Mmes BENATTAR** et **MICHEL**, **MM. ABEHASSERA, LEVILAIN, REVEILLERE, SEMPERE** et **SUEUR** (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **MM. EDART** et **LASSONDE** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **Mme TROUZIER-EVEQUE**, **MM. ARES, BARAT, BOULLE, DERCHE, JOURNO, LE DUS, MESSAOUDI, PIERROT, THIERRY, ROUSSAKOVSKY** et **VINCENT**, (communauté d'agglomération Val Paris), **Mme PELLETIER-LE-BARBIER** et **M. CURTI** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **Mme RIPERT** (Boucle Nord de Seine), **Mme DESCHIENS** et **M. GAHNASSIA** (Paris Ouest La Défense), **MM. CARVOUNAS** et **DELLA MUSSIA** (Grand Paris Sud Est Avenir), **MM. HUBERT** et **SIFFREDI** (Vallée Sud Grand Paris), **Mmes FENASSE, PEREZ**, et **SAUSSERAU**, **MM. BERRIOS, CAMBON** et **PEREZ** (Paris Est Marne & Bois), **MM. BAGUET, BISSON, FORTIN, MARSEILLE, ROCHE**, et **SANTINI** (Grand Paris Seine Ouest), **MM. ATAGAN, BELOT, CONNAN, BAKHTIARI, BAILLY, DEFRANOUX, SAMBOU, SARDA**, et **SCHUMACHER** (Grand Paris-Grand Est), **MM. AUBERT, DELL'AGNOLA, HOURDEAU, LEROY** et **PANETTA** (Grand Orly Seine Bièvre), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC, FRANCKET** et **MANGIN, M.POUX** (Plaine Commune)

Pouvoirs	N° affaire	Heure de validité
Monsieur Philippe AUDEBERT, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis, à Monsieur Pierre-Edouard EON, Vice-président et délégué titulaire de Méry-sur-Oise	Toutes	
Monsieur Didier DAGONET, délégué titulaire de la commune de Béthemont-la-Forêt, à Madame Mireille BENATTAR, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes	
Monsieur Sébastien EYCHENNE, délégué titulaire de Paris Est Marne et Bois, à Monsieur Sylvain BERRIOS, Vice-président et délégué titulaire de Paris Est Marne et Bois	Toutes	
Monsieur Patrice KONIECZNY, délégué titulaire de Plaine Commune, à Madame Karine FRANCLLET, vice-présidente et déléguée titulaire de Plaine Commune	Toutes	
Madame Pascale LEMERCIER-COLLOT, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, à Monsieur Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne	Toutes	
Monsieur Louis LE PIVAIN, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à Madame Anne PELLETIER LE BARBIER, vice-président et déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	Toutes	
Monsieur Pierre MIROUDOT, délégué titulaire de Paris Est Marne et Bois, à Madame Tatiana SAUSSEREAU, déléguée titulaire de Paris Est Marne et Bois	Toutes	
Monsieur Jean-Cosme RIVIERE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à Monsieur Gilles CURTI, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	Toutes	
Monsieur Luc STREHAIANO, Premier vice-président et délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, à Monsieur Jean-Claude LEVILAIN, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes	
Monsieur Pascal THEVENOT, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à Monsieur André SANTINI, Président et délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest	Toutes	
Madame Virginie TOLLARD, déléguée titulaire de Paris Est Marne et Bois, à Monsieur Patrick SARDA, délégué titulaire de Paris Est Marne et Bois	Toutes	
Monsieur Julien WEIL, délégué titulaire de Paris Est Marne et Bois, à Monsieur Bruno PEREZ, délégué titulaire de Paris Est Marne et Bois	Toutes	

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.